

LE GRAIN

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS POUR L'EMBARGO IMPOSÉ SUR LES LIVRAISONS À L'URSS

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports chargé de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs canadiens commencent à en avoir plein le dos de toutes les promesses d'indemnisation des pertes occasionnées par l'embargo limité sur les exportations de céréales vers l'Union Soviétique, auquel le Canada a participé. Voici ma question: La Commission canadienne du blé a-t-elle déjà informé le gouvernement du niveau d'indemnisation à verser, et, dans l'affirmative, a-t-on soumis la question au cabinet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette question relève de la compétence du ministre de l'Agriculture et je lui laisse le soin d'y répondre.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, une étude des pertes que les céréaliers risquent d'avoir subies a été présentée au cabinet pour décision. Nous tenons les promesses du gouvernement précédent.

M. Murta: Madame le Président, le ministre nous apprend qu'on a présenté l'étude au cabinet. Étant donné que le gouvernement n'essaie pas de tergiverser, ni de tricher, ni de chercher des faux-fuyants dans cette affaire, peut-il dire à la Chambre quand les agriculteurs du Canada connaîtront le montant de l'indemnisation que le gouvernement leur versera?

M. Whelan: Madame le Président, bientôt, j'espère.

* * *

● (1450)

L'IMMIGRATION

LA RUMEUR D'UNE AMNISTIE GÉNÉRALE POUR LES IMMIGRANTS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE AU QUÉBEC

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre a participé activement par le passé au programme général d'amnistie intitulé: «Opération mon pays—Operation Canada my Country» et comme il sait que nous sommes à la veille d'élections provinciales au Québec, pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai, comme le laissent entendre des rumeurs, que les immigrants en situation irrégulière au Québec pourront bénéficier d'une amnistie générale et ce, conformément à une demande du ministre québécois de l'Immigration qui encourage les immigrants en situation irrégulière à se rendre dans les centres d'immigration au Québec pour qu'on fasse un examen spécial de leur dossier?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour l'instant, je n'en ai pas été officiellement informé par le ministre québécois de l'Immigration. Nous avons contacté les collaborateurs de son cabinet qui nous ont dit que le ministre n'avait décrété aucune amnistie générale. Il s'est simplement déclaré prêt à étudier chaque cas des immigrants en situation irrégulière afin de voir s'il était possible de les accepter pour des raisons humanitaires.

Questions orales

Toutefois, je dois rencontrer le ministre québécois de l'Immigration demain. Mais je peux d'ores et déjà dire à la Chambre que nous n'avons nullement l'intention de décréter pour l'instant une amnistie générale, car cela ne résoudrait nullement le problème des immigrants en situation irrégulière.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DES ÉPIZOOTIES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, je m'adresse au ministre de l'Agriculture auquel j'ai fait parvenir un préavis de ma question. Aux termes de la loi sur les épizooties, tous les produits carnés en provenance de l'étranger doivent être détruits ou renvoyés dans leur pays d'origine afin d'éviter que des maladies ne s'infiltrent au Canada. Une loi analogue existe pour les plantes. Malheureusement, à cause d'un conflit qui oppose Agriculture Canada et l'Association du trafic aérien du Canada au sujet de l'absorption des coûts, on n'a pas encore construit les incinérateurs nécessaires pour faire disparaître les déchets des vols internationaux dans les aéroports des Prairies. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son ministère a pu s'entendre avec l'Association du trafic aérien du Canada au sujet de la construction de ces incinérateurs? Dans l'affirmative, quelle est la teneur de cet accord et quand les incinérateurs seront-ils construits?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, mes collaborateurs m'informent que nous progressons dans ce dossier. Les compagnies aériennes ont réagi à nos plaintes. A l'heure actuelle, nous considérons que tout se déroule bien. La société CP Air construit actuellement un incinérateur, et les négociations en cours à Calgary, Edmonton et Winnipeg progressent selon nos vœux. Les sociétés aériennes semblent avoir accepté l'idée que c'est à elles qu'incombe cette responsabilité. A titre de précision, le problème se pose seulement pour la nourriture qui n'a pas été consommée sur des vols qui passent par d'autres pays que les États-Unis d'Amérique.

LA PÉNURIE D'INSPECTEURS VÉTÉRINAIRES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Il est un autre domaine où des considérations financières ou un manque de personnel nuisent à la protection des consommateurs et des agriculteurs contre des organismes malades en provenance de l'étranger; c'est celui de l'inspection vétérinaire. Le nombre des vacances semble très élevé. Sans vouloir m'immiscer dans le conflit de travail qui oppose à l'heure actuelle le ministère et le groupe vétérinaire, je voudrais savoir si le problème que pose la prestation d'un service convenable dépend tout simplement d'un manque de crédits ou d'une pénurie de personnel qualifié pour combler les postes actuellement vacants?